

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »

REUNION DU 15/03/2022

DECISION N° 20220315_B_030

Etaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Emmanuel SALGADO, Roland RIVET, Daniel DURIEUX,
Yves BOMPUIS, Nathalie JOLIVET, Martine GINET

Etait excusée représentée : Christine BONNEFOY : Pouvoir
donné à M. GIRODET

Etait excusé : Patrick Bruno MARCON

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20200630_D_108 du Conseil Communautaire du
30 juin 2020 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au
Bureau et au Président,

Commission : Aménagement du Territoire, Environnement, Habitat et Tourisme
Objet : Convention de mise à disposition de terrain à passer avec la commune de
Saint Just Malmont pour le projet de renaturation du Sambalou

Le Bureau,

N° 20220315_B_030

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément à
la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de mise à disposition de terrain à passer avec la
commune de Saint Just Malmont, pour le projet de renaturation du
Sambalou suivant le périmètre défini dans les plans ci-joints
- Autorise le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 15 mars 2022

Le Président,

Frédéric GIRODET

